

Pôle étrangers

Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 14h30

Présidente : Madame KOHLER

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2502873

RAPPORTEURE : Mme KOHLER

Demandeur	M. X	Me DRAVIGNY
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	

M. X demande à la cour de prononcer, en référé, la suspension de l'arrêté du 12 juin 2025 par lequel le préfet du Jura a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

Pôle étrangers

Rôle de la séance publique du 09/12/2025 à 14h45

Présidente : Madame KOHLER

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2502905

RAPPORTEURE : Mme KOHLER

Demandeur M. X

Me DRAVIGNY

Défendeur PREFECTURE DU JURA

M. X demande à la cour de prononcer, en référé, la suspension de l'arrêté du 26 mai 2025 par lequel le préfet du Jura a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.